



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***20122670***

07 OCT. 2020

Greffe

N° d'entreprise : **0404 407 846****Nom**(en entier) : **SUEZ WATER**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **4040 HERSTAL, Rue de Hermée 225****Objet de l'acte : Transfert du siège social - Délégation de pouvoirs spéciaux**

Extraits du procès-verbal du conseil d'administration du 24 septembre 2020

1. Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de déplacer, avec effet immédiat, le siège social de la Société, à 4040 Herstal, Rue de Hermée, 175.

2. Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de donner mandat individuellement à

(i) Monsieur Thierry Janssen, Directeur Général, domicilié à 4000 Liège, Clos des Houyeux 1, et/ou

(ii) Maître Guy Rulkin, avocat, dont le cabinet est établi à 1040 Bruxelles, Boulevard Louis Schmidt 87/4, ou à tout autre membre du cabinet d'avocats « ebl redsky »,

avec faculté de subdélégation, aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles relatifs aux formalités en vue du dépôt des présentes décisions au greffe du tribunal de l'entreprise compétent et de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge, ainsi que d'accomplir toutes formalités administratives généralement quelconques en relation avec des immatriculations légales telles la Banque Carrefour des Entreprises, guichet d'entreprise, administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, Ministère des affaires économiques, etc. À ces fins, chaque mandataire pourra, au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire auprès de toute administration, banque et société généralement quelconque, avec promesse de ratification.

Guy Rulkin
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).